



Nations Unies

ICCD/COP(17)/10



## Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale  
6 mai 2026  
Français  
Original : anglais

---

### Conférence des Parties

#### Dix-septième session

Oulan-Bator, Mongolie, 17-28 août 2026

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

#### Cadres directifs et questions thématiques

### Parcours et éleveurs pastoraux

#### Note du secrétariat

##### *Résumé*

Par la présente note, le secrétariat donne suite à la demande formulée dans la décision 29/COP.16 par la Conférence des Parties, qui le priait de lui rendre compte, à sa dix-septième session, des progrès accomplis dans l'application de ladite décision. Il fait le point sur les activités que lui et le Mécanisme mondial ont menées depuis la seizième session de la COP concernant les parcours et les éleveurs pastoraux.



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	3
II. Activités de sensibilisation et supports de connaissances .....	3
A. Activités de sensibilisation .....	3
B. Supports de connaissances.....	4
III. Initiative phare sur les parcours.....	5
IV. Conclusions et recommandations.....	6

## I. Introduction

1. À la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (ci-après la « Convention »), les Parties ont pris note de l'importance multidimensionnelle des parcours pour les peuples autochtones, les communautés locales, les femmes, les jeunes et les autres personnes en situation de vulnérabilité, tout en soulignant qu'il convient, pour appuyer les moyens de subsistance, les cultures et la résilience de ceux-ci, que les pratiques de gestion des terres et de l'eau soient durables. Les Parties ont été invitées à accorder la priorité aux politiques et aux investissements axés sur la gestion durable des parcours, en reconnaissant le rôle essentiel que ceux-ci jouent dans la résolution des principaux problèmes liés à l'insécurité alimentaire, à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse, à l'appauvrissement de la biodiversité et aux changements climatiques. Le secrétariat et le Mécanisme mondial ont été priés d'aider les Parties dans les domaines de la sensibilisation, du renforcement des capacités et de la mobilisation de ressources.

## II. Activités de sensibilisation et supports de connaissances

### A. Activités de sensibilisation

2. Des dialogues régionaux consacrés au pastoralisme et aux parcours durables ont été organisés en collaboration avec le Fonds mondial pour la nature (WWF), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), l'International Livestock Research Institute (ILRI), la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et d'autres partenaires, et se sont tenus du 4 au 12 février 2026<sup>1</sup>. Ils ont pris la forme de trois webinaires régionaux, chacun ayant réuni entre 150 et 200 participants (centres de liaison nationaux et autres représentants des pouvoirs publics, éleveurs pastoraux et responsables locaux, organisations de la société civile et autres acteurs clés), qui ont pu mettre en commun leurs connaissances, échanger des données d'expérience et définir des priorités en vue de l'application de la décision 29/COP.16 relative aux parcours.

3. Au cours des webinaires, des intervenants ont souligné que les parcours sous-tendaient des systèmes alimentaires essentiels et régénérateurs, agissaient comme d'importants puits de carbone et réservoirs de biodiversité, et faisaient partie de paysages culturels dont vivaient des millions d'éleveurs pastoraux. Pour autant, ils restaient constamment négligés et mal évalués et ne faisaient pas l'objet d'investissements à la hauteur des enjeux, si bien qu'ils se dégradaient progressivement et perdaient en résilience et que les communautés se trouvaient plus vulnérables. Les webinaires ont été l'occasion de présenter des points de vue régionaux et nationaux sur les moyens de faire progresser la gestion et la restauration durables des parcours et ont notamment permis de mettre en commun des pratiques exemplaires en phase avec les stratégies relatives au climat, à la biodiversité et à la gestion des terres. Des intervenants ont préconisé de renforcer les réseaux et dispositifs régionaux d'échange de connaissances qui facilitent la mise en commun de données d'expérience (citant l'exemple de la plateforme régionale récemment lancée en Amérique latine par le WWF et l'UICN), de mener une action concertée et d'aider les pays à concevoir et à financer des solutions à grande échelle en faveur des parcours.

4. Les mêmes partenaires, en collaboration avec les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ont consacré un webinaire mondial à l'intégration, dans les cadres environnementaux mondiaux, de solutions fondées sur des données probantes en faveur des parcours et des éleveurs pastoraux. Organisé le 31 mars 2026, le webinaire a permis d'examiner les modalités concrètes de cette intégration dans les stratégies relatives au climat, à la biodiversité et à la restauration des terres<sup>2</sup>. Les participants, des responsables de

<sup>1</sup> <https://www.unccd.int/events/other/regional-dialogues-sustainable-rangelands-and-pastoralism>.

<sup>2</sup> <https://engage.iucn.org/event/one-land-one-vision-integrating-rangeland-and-pastoralist-solutions-global-environmental>.

l'élaboration des politiques, des experts techniques et des représentants d'institutions financières, ont trouvé des leviers d'action concrets pour intégrer ces solutions dans les cadres nationaux et régionaux correspondants (par exemple, les contributions déterminées au niveau national, les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité ainsi que les objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres). Ils ont aussi dégagé des priorités communes et des synergies propres à encourager un passage à l'action, autant d'éléments susceptibles de favoriser une meilleure harmonisation entre les priorités des Conventions de Rio.

5. Fruit d'une collaboration avec le Comité directeur de l'Année internationale du pastoralisme et des pâturages, nommé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la campagne de communication « Silk Road Journey », menée au titre de la Convention, s'est concrétisée par une initiative itinérante empruntant la légendaire Route de la Soie. Long de 6 000 km et traversant dix pays, ce périple, à la fois symbolique et concret, a pour objet de mettre en valeur les parcours et les personnes qui en prennent soin<sup>3</sup>. S'inscrivant dans le cadre des manifestations liées à l'Année internationale du pastoralisme et des pâturages et dans la dynamique impulsée par la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention, ce projet vise à susciter l'intérêt des parties prenantes grâce à un récit visuel fort, à accroître la visibilité de la cause et à améliorer la couverture médiatique, de sorte que les pays se saisissent de la question et que les partenaires se mobilisent. En définitive, le projet « Silk Road Journey » a pour but de faire entendre la voix des éleveurs pastoraux (en particulier celle des femmes, des peuples autochtones et des dirigeants locaux) sur la scène internationale, de mettre en avant des solutions durables en faveur des parcours et de souligner la nécessité de renforcer les investissements et l'appui politique en faveur de la santé des parcours.

## B. Supports de connaissances

6. Le secrétariat a publié trois notes d'information qui visaient à mettre en lumière certains enjeux et points de vue régionaux concernant la dégradation et la restauration des parcours<sup>4</sup>. La note concernant l'Eurasie avait pour objet de soutenir l'initiative « Silk Road Journey », l'accent étant mis sur la manière dont les partenariats locaux et les initiatives de restauration écologique pouvaient contribuer à rendre les parcours plus résilients face à la sécheresse. La note consacrée à l'Amérique du Sud a permis de souligner combien il était urgent de freiner la conversion des parcours en terres affectées à d'autres usages. La note relative à l'Afrique australe portait quant à elle sur la manière dont la gestion coutumière et communautaire des parcours pouvait contribuer à accroître la productivité, à améliorer les services écosystémiques et à rendre les moyens de subsistance plus résilients. Au moment de l'élaboration de la présente note, d'autres webinaires et supports de connaissances étaient en cours de planification.

7. Élaboré sous la houlette de l'initiative « Economics of Land Degradation », de l'ILRI, du Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (BMZ), du secrétariat de la Convention et d'autres partenaires, un rapport intitulé « The Economics of Rangelands Restoration » devrait être présenté à la dix-septième session de la Conférence des Parties<sup>5</sup>. Ses auteurs cherchent à mettre en lumière le rôle des parcours à l'échelle mondiale et présentent des possibilités et des mécanismes d'investissement en faveur de leur restauration. En outre, ils examinent dans le détail les coûts et les bénéfices de cette restauration et précisent les conditions permettant de mobiliser davantage de financements. Dans leur conclusion, ils formulent des recommandations concrètes à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques, des investisseurs et des acteurs de terrain, l'objectif étant d'exploiter pleinement le potentiel de la restauration des parcours.

<sup>3</sup> <https://www.silkroadcaravan.org>.

<sup>4</sup> <https://www.unccd.int/land-and-life/rangelands-and-pastoralists/overview>.

<sup>5</sup> <https://www.eld-initiative.org/en/projects/economics-of-rangelands>.

8. Le secrétariat a contribué à l'élaboration d'une publication du WWF, intitulée « From Roots to Riches: Priority policy and investment decisions for grasslands and savannahs », présentée au Congrès mondial de la nature de l'UICN en octobre 2025<sup>6</sup>. Le rapport témoigne de l'engagement croissant du WWF et de ses partenaires en faveur de la conservation des zones herbeuses et des savanes, compte tenu du rôle essentiel que ceux-ci jouent en matière de sécurité alimentaire, de biodiversité, d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci, mais aussi des services écosystémiques qu'ils fournissent et des cultures humaines auxquelles ils sont étroitement liés. Le rapport se veut en outre une contribution aux activités organisées dans le cadre de l'Année internationale du pastoralisme et des pâturages et aux travaux de la dix-septième session de la Conférence des Parties à la Convention, venant enrichir le corpus des connaissances constitué par les rapports successifs de la série *Perspectives territoriales mondiales*<sup>7</sup>, en particulier celles du rapport thématique consacré aux parcours et aux éleveurs pastoraux qui a servi de fondement à la première décision en la matière en 2024<sup>8</sup>.

### III. Initiative phare sur les parcours<sup>9</sup>

9. Menée par la Mongolie et le secrétariat de la Convention, l'Initiative phare sur les parcours fait intervenir de multiples partenaires à l'échelle mondiale et vise à accroître sensiblement les investissements pour atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres, grâce à la conservation, à la gestion durable et à la restauration des parcours. Elle contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable dans les terrains de parcours, qui englobent la majeure partie des zones arides de la planète. Structurée autour de trois piliers (connaissances, investissements et institutions), elle visera à mobiliser davantage d'investissements publics et privés et à produire des supports de connaissances à l'appui de cette démarche. Elle encouragera en outre les mesures visant à accroître la proportion de territoires de parcours intégrés dans les zones protégées, conformément au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, à promouvoir une gestion durable des terres afin de renforcer la résilience de celles-ci face aux effets des changements climatiques et à favoriser l'intégration des parcours et du pâturage durable dans les contributions déterminées au niveau national, conformément aux recommandations de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

10. Le Mécanisme mondial collabore avec le Rangeland Stewardship Council afin : i) de promouvoir des écosystèmes de parcours durables et en bonne santé ; et ii) d'accélérer la restauration et l'amélioration des parcours, de sorte qu'ils redeviennent pleinement fonctionnels, et de favoriser la durabilité des activités d'élevage et des communautés qui dépendent de parcours productifs et en bonne santé. Une norme mondiale harmonisée est en cours d'élaboration et a pour objet : i) de prévenir et de réduire la dégradation des parcours ; ii) d'améliorer les moyens de subsistance et les perspectives de développement économique grâce à des innovations dans les chaînes de valeur ; iii) de mieux faire connaître le potentiel d'amélioration de la durabilité des chaînes de production et de valeur des produits issus des parcours. Elle mettra à disposition un ensemble global d'indicateurs de gestion responsable des parcours destinés à garantir une application cohérente des principes connexes établis par le Rangeland Stewardship Council et à faire en sorte que des acteurs publics et privés de différents secteurs s'engagent en faveur de la neutralité en matière de dégradation des terres. Les consultations en cours sont essentielles aux travaux d'élaboration de la norme : elles sont l'occasion de rapprocher responsables de l'élaboration des politiques, scientifiques, propriétaires fonciers, communautés autochtones et autres acteurs afin de répondre au mieux aux difficultés rencontrées par les utilisateurs des parcours. Elles constituent dès lors un gage de rigueur scientifique, mais aussi de pertinence sociale et économique.

<sup>6</sup> [https://wwf.panda.org/discover/our\\_focus/food\\_practice/grasslands\\_and\\_savannahs/roots\\_to\\_riches\\_priority\\_decisions\\_for\\_grasslands/](https://wwf.panda.org/discover/our_focus/food_practice/grasslands_and_savannahs/roots_to_riches_priority_decisions_for_grasslands/).

<sup>7</sup> <https://www.unccd.int/resources/global-land-outlook/overview>.

<sup>8</sup> <https://www.unccd.int/resources/global-land-outlook/glo-thematic-report-rangelands-and-pastoralists>.

<sup>9</sup> Voir ICCD/CRIC(24)/2.

## IV. Conclusions et recommandations

11. Le secrétariat de la Convention, le Mécanisme mondial, les bailleurs de fonds et les partenaires se sont fortement mobilisés pour susciter une prise de conscience quant à l'importance de parcours en bonne santé et au rôle essentiel que jouent les communautés pastorales et vivant de ces parcours en matière de gestion responsable, en ce qu'ils préservent les moyens de subsistance locaux, protègent la biodiversité, maintiennent les services écosystémiques et soutiennent les économies nationales, tout en contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable aux niveaux régional et mondial.

12. La Conférence des Parties souhaitera peut-être inviter toutes les parties prenantes de la Convention à maintenir et à renforcer la dynamique impulsée par la décision 29/COP.16 et à s'efforcer conjointement de donner suite aux principales mesures prioritaires définies et approuvées par les États Membres dans les alinéas du préambule de la résolution 76/253 de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans laquelle l'année 2026 était proclamée Année internationale du pastoralisme et des pâturages<sup>10</sup>.

13. La Conférence des Parties souhaitera peut-être encourager les Parties, les donateurs et les partenaires à prendre des engagements politiques et financiers en faveur de l'adoption de pratiques durables de gestion et de restauration des parcours, ainsi qu'en faveur de la formation de partenariats entre les secteurs public et privé et les communautés qui donnent aux communautés pastorales et vivant de ces parcours de continuer à gérer ces vastes espaces de manière responsable.

14. La Conférence des Parties souhaitera peut-être prier le secrétariat et le Mécanisme mondial de continuer, sous réserve que des ressources soient disponibles : i) de mener des activités de sensibilisation visant à montrer que la productivité et la bonne santé des parcours sont essentielles pour les populations, la nature, le climat et les économies ; ii) d'enrichir le corpus de connaissances permettant de concevoir, de financer et de mettre en œuvre des projets et des programmes de conservation des parcours, de gestion durable de ceux-ci et de restauration de leur santé, notamment en élaborant des orientations ou des outils destinés à combler les manques de connaissances ; iii) d'appuyer les efforts de mobilisation de ressources en faveur d'initiatives visant à améliorer les moyens de subsistance locaux et la gestion responsable des parcours et de leurs ressources, notamment grâce au développement de chaînes d'approvisionnement durables et de projets et programmes communautaires.

---

<sup>10</sup> <https://docs.un.org/fr/A/RES/76/253>.